

Gaël Le Bohec venait de préciser qu'il s'agit de « 8 séances de 3 heures, mais comme on n'a pas toujours le temps, cela dure plutôt 2h30 une fois par semaine ».

En ce qui me concerne, ce dont j'ai pleinement conscience :

- c'est que Gaël Le Bohec devrait suivre plus attentivement les cours. C'est en effet **un protocole d'intervention intangible** qui prévoit qu'il y ait 8 séances de 2h30 par semaine, à l'exception de la première et de la dernière qui durent 3 heures. Au demeurant, à ces 8 séances de base s'ajoute entre la 6^{ème} et la 7^{ème} séance une journée entière de pratique intensive. Et c'est sans compter les 45 minutes quotidiennes qui doivent être consacrées à l'entraînement personnel pendant 8 semaines. Cela représente pour chacun au total près de 70 heures de disponibilité sur une période de 2 mois. Ce n'est pas rien.
- c'est aussi que Florian Bachelier est un réel équilibriste puisqu'il estime que - pour la prise en charge des droits d'inscription - ces sessions n'ont tout-à-coup pas de **lien direct avec l'exercice du mandat parlementaire** alors que l'on pouvait espérer que c'est précisément en raison d'un **lien direct avec l'exercice du mandat parlementaire** qu'elles se déroulent depuis 7 ans sur le temps de travail des députés (ce qui représente apparemment de l'ordre de 4 à 5.000 heures de soustraction du travail parlementaire), dans des locaux jusqu'à présent gracieusement mis à disposition par la questure (à raison d'au moins 2 ou 300 heures cumulées). Une paille...

La vie parlementaire est impénétrable...